

Conditions de recrutement et liste des pièces obligatoires à fournir pour tous les dossiers de candidatures

POUR TOUS LES CANDIDATS

- Déclaration de candidature signée et datée
- Curriculum vitae
- Copie pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport ...)
- Déclaration sur l'honneur (en fin de dossier) complétée et signée
- Le cas échéant copie contrats ATER
- 1 enveloppe timbrée libellée à l'adresse du candidat.

ART. 2-1 - Fonctionnaires (stagiaires ou titulaires)

Durée du contrat : 3 ans maximum, renouvelable 1 fois pour un an.

➤ 1 - Titulaires du doctorat

Pièces :

- Justificatifs d'appartenance à un corps de fonctionnaire de catégorie A,
- Copie du diplôme de Doctorat.

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Rectorat de rattachement,
- Déclaration de candidature (date et signature),
- Déclaration sur l'honneur concernant l'exercice des fonctions d'ATER,
- Engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.

➤ 2 - Non titulaires du doctorat

Pièces :

- Justificatifs d'appartenance à un corps de fonctionnaire de catégorie A,
- Attestation d'un DEA ou MASTER
- Attestation d'inscription à un doctorat ou HDR (diplôme français)
= certificat de scolarité

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Rectorat de rattachement
- Déclaration de candidature (date et signature),
- Déclaration sur l'honneur concernant l'exercice des fonctions d'ATER
- Attestation Directeur de Thèse pour les candidats à une 4^{ième} année d'ATER

ATTENTION : les candidats en report de stage ne peuvent pas postuler au titre de cet article

ART. 2-6 - Titulaire du doctorat (non fonctionnaires)

Durée du contrat : 1 an maximum renouvelable 1 fois pour un an.

Pièces :

- Copie du diplôme de Doctorat,

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Déclaration de candidature (date et signature),
- Déclaration sur l'honneur concernant l'exercice des fonctions d'ATER,
- Engagement à se présenter à un concours.

ART. 2-3 - Enseignants ou Chercheurs de nationalité étrangère (au moins 2 ans d'exercices dans un établissement étranger d'enseignement supérieur) + Titulaire du doctorat ou diplôme étranger équivalent.

Durée du contrat : 3 ans maximum renouvelable 1 fois pour un an.

Pièces :

- Attestation d'au moins 2 ans d'ancienneté d'expérience professionnelle en qualité d'enseignant ou de chercheur dans un établissement étranger d'enseignement supérieur,
- Copie ou attestation doctorat ou diplôme étranger admis comme équivalent.

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Déclaration de candidature (date et signature),
- Déclaration sur l'honneur concernant l'exercice des fonctions d'ATER.

ART. 2-4 - Candidats bénéficiaires d'un Contrat Doctoral Unique (C.D.U.) au moment de la candidature et titulaires du doctorat

Durée du contrat : 1 an maximum renouvelable 1 fois pour un an si travaux le justifient.

Pièces :

- Copie contrat doctoral unique,
- Copie du diplôme de Doctorat.

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Déclaration de candidature (date et signature),
- Engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.

ART. 12-1 - Candidats bénéficiaires d'un Contrat Doctoral Unique (C. D.U.) au moment de la candidature et non titulaires du doctorat

Durée du contrat : 1 an maximum renouvelable 1 fois pour un an.

Pièces :

- Copie contrat doctoral unique

Rubriques à vérifier dans le dossier :

- Attestation du Directeur de thèse sur date de soutenance (soutenance d'ici la fin de l'année universitaire).

ART. 2-5 - Etudiant non titulaire du doctorat

Durée du contrat : 1 an maximum renouvelable 1 fois pour un an.

Pièces :

- Carte d'étudiant préparation à un doctorat français

Rubrique à vérifier dans le dossier :

- Déclaration de candidature (date et signature),
- Déclaration sur l'honneur concernant l'exercice des fonctions d'ATER,
- Attestation du Directeur de Thèse sur la date de soutenance (soutenance d'ici la fin de l'année universitaire)